

Tendances observées au chapitre des homicides au Canada, 2021

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 21 novembre 2022

En 2021, les services de police ont déclaré 788 homicides au Canada. Ce nombre représente 29 homicides de plus que l'année précédente et il s'agit d'une troisième augmentation consécutive depuis 2019. Comparativement à 2020, le taux national d'homicides a ainsi augmenté de 3 % pour atteindre 2,06 homicides pour 100 000 habitants. Malgré les récentes hausses, les homicides demeurent relativement rares, comme en témoignent les données historiques. Ils représentaient moins de 0,2 % de tous les crimes violents déclarés par la police en 2021.

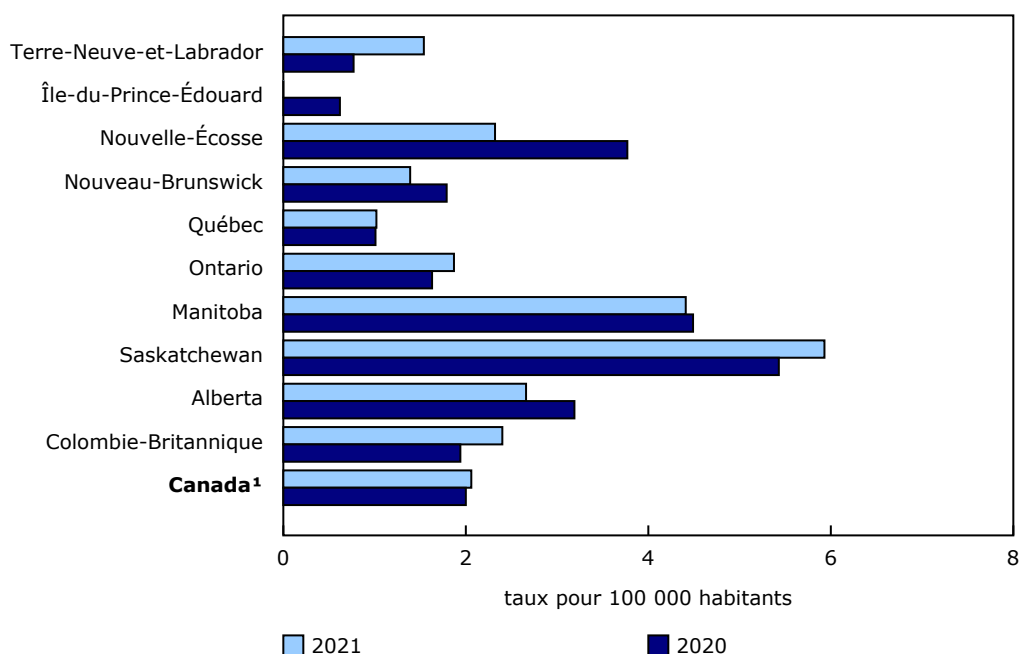
Des renseignements détaillés sur les homicides au Canada sont présentés dans l'article de *Juristat* connexe publié aujourd'hui et intitulé « [L'homicide au Canada, 2021](#) », de même que dans l'« [Infographie : L'homicide au Canada, 2021](#) ».

L'augmentation à l'échelle nationale est en grande partie attribuable aux hausses observées en Ontario et en Colombie-Britannique

L'augmentation du nombre d'homicides en Ontario (+37; 277 homicides) et en Colombie-Britannique (+25; 125 homicides) par rapport à 2020 a le plus contribué à la hausse globale affichée en 2021. Ces augmentations ont toutefois été en partie contrebalancées par les baisses importantes enregistrées en Alberta (-23; 118 homicides) et en Nouvelle-Écosse (-14; 23 homicides). Il convient de souligner que la diminution observée en Nouvelle-Écosse survient à la suite du nombre inhabituellement élevé d'homicides enregistré en 2020 en raison d'une fusillade de masse dans la province. Parmi les provinces, la Saskatchewan a affiché le taux d'homicides le plus élevé (5,93 pour 100 000 habitants) en 2021, en hausse de 9 % par rapport à 2020, ce qui représente une troisième augmentation annuelle consécutive.



Graphique 1 Homicides selon la province, 2020 et 2021



1. Comprend les territoires.

Note(s) : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2021 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Enquête sur les homicides (3315).

En 2021, 117 homicides ont été enregistrés à Toronto, ce qui représente le plus grand nombre d'homicides parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR). Toutefois, en tant que RMR la plus peuplée du pays, Toronto s'est classée au 17^e rang au chapitre du taux d'homicides (1,81 homicide pour 100 000 habitants). Les taux d'homicides les plus élevés ont été enregistrés dans les RMR de Regina (5,67), de Thunder Bay (5,63) et de Winnipeg (5,39). Trois-Rivières et Guelph sont les seules RMR où aucun homicide n'a été déclaré par la police en 2021.

Le taux d'homicides attribuables à des gangs est le plus élevé depuis 2005

La police a déclaré 184 homicides attribuables à des gangs en 2021, ce qui représente près du quart (23 %) de l'ensemble des homicides. En 2021, 33 homicides attribuables à des gangs de plus ont été commis comparativement à 2020, ce qui a donné lieu au taux le plus élevé (0,48 pour 100 000 habitants) enregistré au Canada depuis que des données comparables ont commencé à être recueillies en 2005.

Cette variation est attribuable aux hausses observées dans plusieurs provinces, y compris en Ontario (+13; 65 homicides attribuables à des gangs), en Colombie-Britannique (+13; 39 homicides attribuables à des gangs) et au Québec (+6; 21 homicides attribuables à des gangs). Les homicides attribuables à des gangs ont tendance à être concentrés dans les régions urbaines; par conséquent, les augmentations observées à l'échelle provinciale reflètent en grande partie les hausses enregistrées dans les RMR. En 2021, comparativement à l'année précédente, Vancouver (+13) et Montréal (+11) ont affiché les plus fortes augmentations parmi les RMR pour ce qui est du nombre d'homicides impliquant des gangs.

Cependant, lorsque la taille de la population est prise en compte, le taux d'homicides attribuables à des gangs le plus élevé parmi les provinces a été observé en Saskatchewan (2,12 pour 100 000 habitants, en hausse de 9 % par rapport à l'année précédente). De même, Regina a affiché le plus fort taux d'homicides attribuables à des gangs parmi les RMR, soit 3,03 pour 100 000 habitants; il s'agit d'un taux près de trois fois plus élevé qu'en 2020 (1,14) et bien supérieur à la moyenne des 10 années précédentes (1,10).

Les armes à feu demeurent les armes les plus souvent utilisées pour commettre des homicides

En 2021, à l'échelle nationale, 2 homicides sur 5 (40 %) étaient attribuables à l'utilisation d'une arme à feu, tandis que les armes pointues et les coups portés étaient en cause dans 32 % et 17 % des homicides, respectivement. Parmi les homicides commis à l'aide d'une arme à feu, les armes de poing étaient le principal type d'arme à feu utilisé (57 %); venaient ensuite les carabines et les fusils de chasse (26 %). Les autres homicides commis à l'aide d'une arme à feu l'ont été au moyen d'une arme semblable à une arme à feu et d'une arme à feu dont le type était inconnu (17 %). Il a été déterminé que près de la moitié (46 %) des homicides commis à l'aide d'une arme à feu étaient attribuables à des gangs. Dans l'ensemble, le taux national d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a augmenté de 6 % par rapport à 2020; il est passé de 0,73 à 0,78 pour 100 000 habitants.

Parmi les provinces, la Saskatchewan (1,86 pour 100 000 habitants), la Nouvelle-Écosse (1,21), le Manitoba (1,01), la Colombie-Britannique (1,00) et l'Alberta (0,95) ont affiché les taux les plus élevés d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 2021, tous supérieurs au taux national. Parmi les RMR, le plus haut taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a été observé à Regina (2,65) pour la deuxième année consécutive. Ce taux représente une augmentation de 40 % par rapport à 2020 (1,89).

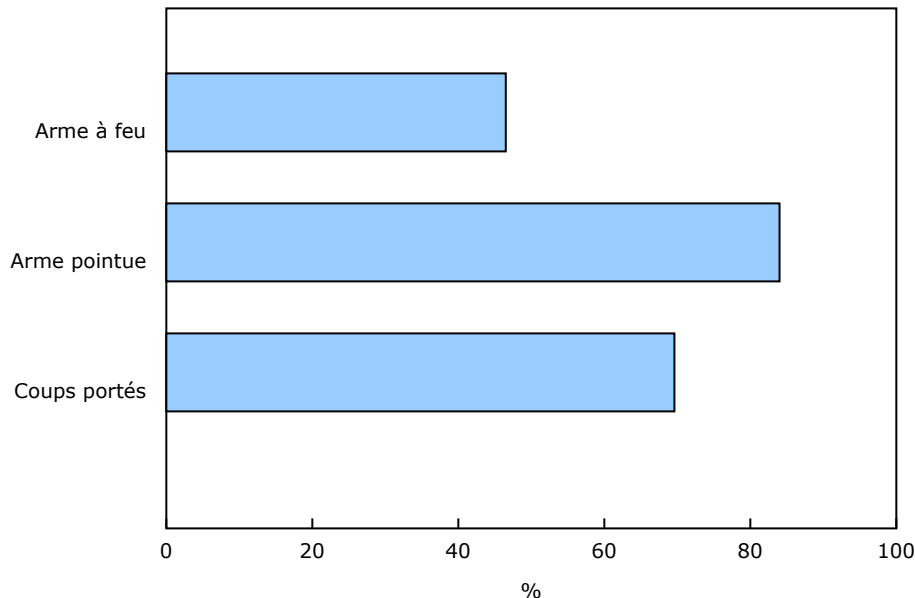
Bien que Statistique Canada ait augmenté la quantité de renseignements recueillis sur les armes à feu liées à un acte criminel, l'agence continue de collaborer avec les services de police pour combler le manque de données, incluant les données qui ont trait à l'origine des armes à feu utilisées dans la perpétration de crime.

En moyenne, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu prennent le plus de temps à résoudre

Une affaire d'homicide est considérée comme résolue (ou « classée ») lorsque la police déclare avoir déposé ou recommandé une accusation d'homicide contre au moins un auteur présumé ou lorsqu'elle déclare que l'affaire a été classée sans mise en accusation (p. ex. dans les cas où l'auteur présumé s'est suicidé). Selon les données pour la période de cinq ans allant de 2017 à 2021, le temps moyen nécessaire à la résolution d'une affaire d'homicide était de 36 jours. Des variations sont toutefois observées, en fonction de diverses caractéristiques, en ce qui a trait au temps requis pour la résolution d'une affaire d'homicide.

Une importante caractéristique est la principale méthode utilisée pour commettre l'homicide. Les armes à feu, les armes pointues et les coups portés constituent généralement les principales méthodes utilisées, et ils étaient en cause dans 88 % de l'ensemble des homicides commis au cours des cinq années en question. Les données pour la même période laissent entendre que les homicides commis à l'aide d'une arme à feu prennent plus de temps à résoudre. Ainsi, 47 % des affaires d'homicide commis à l'aide d'une arme à feu ont été résolues dans un délai de 100 jours. En revanche, 70 % des affaires d'homicide résultant de coups portés et 84 % des affaires d'homicide commis à l'aide d'une arme pointue ont été résolues dans le même délai.

Graphique 2
Pourcentage d'homicides résolus après 100 jours, selon la méthode principale, Canada, 2017 à 2021



Note(s) : Exclut les homicides pour lesquels la méthode principale utilisée pour commettre l'homicide a été déclarée comme étant inconnue.
Source(s) : Enquête sur les homicides (3315).

La participation de gangs à la perpétration d'un homicide a également une incidence sur le classement de l'affaire. Dans un délai de 100 jours, 27 % des homicides attribuables à des gangs ont été déclarés comme résolus. En revanche, les trois quarts (75 %) des homicides non attribuables à des gangs ont été résolus dans un délai de 100 jours.

Le taux d'homicides ayant fait une victime autochtone demeure disproportionnellement élevé

En 2021, la police a déclaré 190 victimes autochtones d'homicide. Ce nombre représentait le quart (25 %) des 752 victimes pour lesquelles des renseignements sur l'identité autochtone étaient disponibles (voir la note aux lecteurs). Le taux d'homicides chez les victimes autochtones était de 9,17 pour 100 000 Autochtones; il était six fois plus élevé que le taux observé chez les non-Autochtones (1,55 pour 100 000 non-Autochtones). Parmi les victimes autochtones, près des deux tiers (65 %) étaient des membres des Premières Nations, 6 % étaient des Métis et 5 % étaient des Inuit. La police a déclaré que les groupes autochtones auxquels appartenaient les autres victimes étaient inconnus.

Environ le tiers des victimes d'homicide étaient des personnes racisées

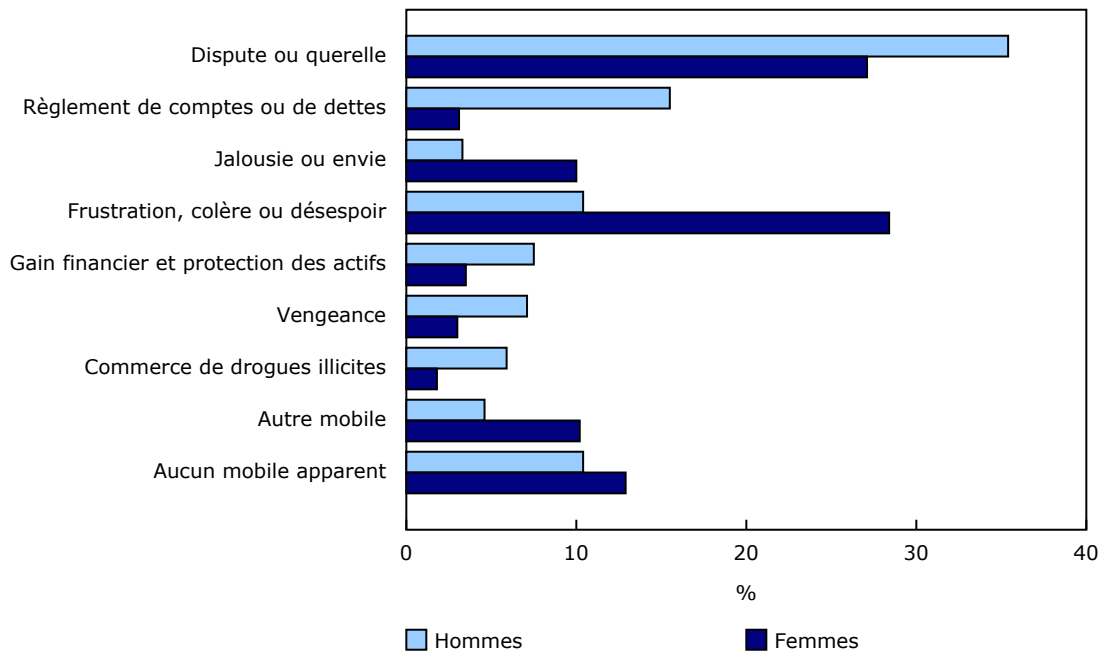
En 2021, selon les données déclarées par la police, 247 victimes d'homicide étaient des personnes racisées (voir la note aux lecteurs). Ce nombre représentait 32 % des 762 victimes pour lesquelles des renseignements sur les groupes racisés étaient disponibles. Ces chiffres se traduisent par un taux d'homicides de 2,51 pour 100 000 personnes racisées, soit un taux de 38 % supérieur à celui observé pour le reste de la population (1,81). Parmi les personnes racisées victimes d'homicide, environ la moitié (49 %) étaient noires, et près de 1 victime sur 5 (19 %) était sud-asiatique.

La plupart des victimes d'homicide commis par un conjoint ou un partenaire intime sont des femmes

Dans l'ensemble, en 2021, 17 % des victimes d'homicide ont été tuées par un conjoint ou un partenaire intime. Contrairement à l'homicide en général, la plupart des victimes d'homicide commis par un conjoint ou un partenaire intime sont des femmes. En effet, parmi les victimes d'homicide commis par un conjoint ou un partenaire intime au Canada en 2021, 76 % étaient des femmes, tandis que 24 % étaient des hommes. De plus, la proportion de femmes (44 %) tuées par leur conjoint ou leur partenaire intime au Canada était environ sept fois plus élevée que celle des hommes victimes d'homicide (7 %). Il convient de noter que les données sur le type de lien de l'auteur présumé avec la victime ne comprennent que les homicides pour lesquels l'affaire est résolue et l'auteur présumé est connu. Dans les affaires où il y a plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.

Les données pour la période allant de 2012 à 2021 révèlent également que 28 % des femmes victimes d'homicide en général auraient été tuées par frustration, colère ou désespoir, comparativement à 10 % pour les hommes. En outre, la proportion de femmes (10 %) tuées par jalousie ou envie était plus de trois fois supérieure à celle observée chez les hommes (3 %).

Graphique 3 Homicides selon le mobile apparent et le genre, 2012 à 2021

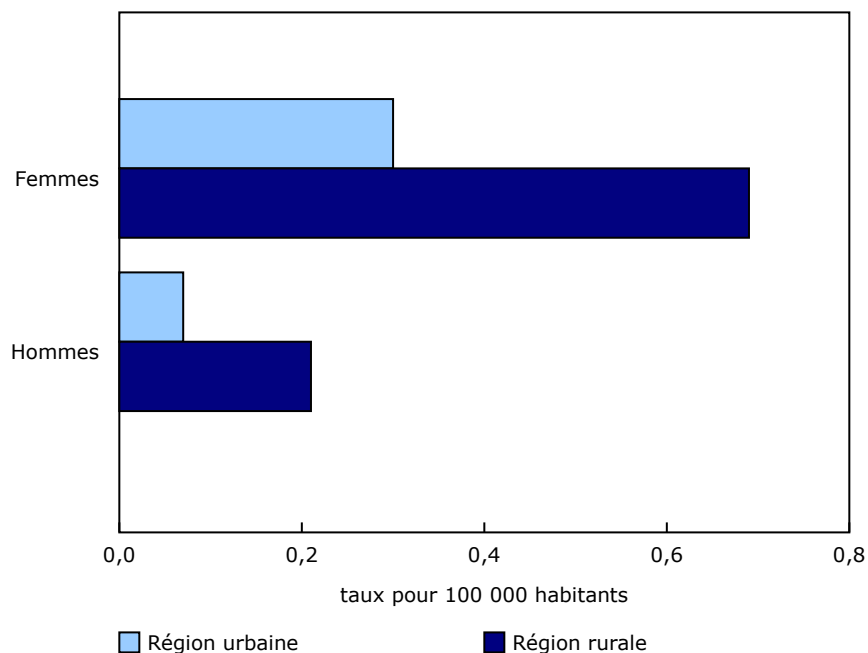


Note(s) : Exclut les homicides pour lesquels le mobile apparent ou le genre de la victime a été déclaré comme étant inconnu.
Source(s) : Enquête sur les homicides (3315).

Les homicides commis par un conjoint ou un partenaire intime représentaient une plus grande proportion des homicides dans les collectivités rurales que dans les collectivités urbaines au cours de la période de 10 ans allant de 2012 à 2021. Ils représentaient 23 % des homicides dans les régions rurales et 17 % des homicides dans les régions urbaines. Le taux d'homicides commis par un conjoint ou un partenaire intime à l'endroit d'une femme était plus du double dans les régions rurales que dans les régions urbaines (0,69 par rapport à 0,30 pour 100 000 habitants).

Graphique 4

Taux d'homicides entre conjoints et partenaires intimes, selon le genre et la région géographique urbaine ou rurale, 2012 à 2021



Note(s) : Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné. Exclut les homicides pour lesquels les renseignements sur le genre de la victime ont été déclarés comme étant inconnus. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2021 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Enquête sur les homicides (3315).

En revanche, en 2021, 6 hommes victimes d'homicide sur 10 (60 %) ont été tués par une connaissance ou une personne avec laquelle ils avaient une relation de nature criminelle. De plus, 18 % des hommes ont été tués par un étranger, soit plus du double de la proportion observée chez les femmes (8 %). Ces tendances concordent avec celles des 10 années précédentes (2011 à 2020).

En outre, les données de 2012 à 2021 montrent que la proportion d'hommes tués en raison d'un règlement de comptes ou de dettes (15 %) était plus de cinq fois supérieure à celle enregistrée chez les femmes (3 %). Par ailleurs, un peu plus du tiers (35 %) des hommes victimes d'homicide ont été tués à la suite d'une dispute ou d'une querelle, comparativement à 27 % des femmes.

Note aux lecteurs

Les données figurant dans le présent article sont tirées de l'Enquête sur les homicides, qui permet de recueillir des renseignements auprès de la police sur les caractéristiques de l'ensemble des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada. Dans le cadre de cette enquête, on a commencé à recueillir des renseignements sur l'ensemble des meurtres en 1961, puis on a élargi le champ de l'enquête en 1974 afin d'inclure les affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable. Le terme « homicide » est employé pour désigner chaque victime d'homicide. Par exemple, une seule affaire peut compter plus d'une victime et, aux fins du présent article, chaque victime correspond à un homicide.

Lorsque la police prend connaissance d'un homicide, le service de police qui mène l'enquête remplit les questionnaires de l'Enquête sur les homicides, puis les envoie à Statistique Canada. Certains homicides sont portés à l'attention de la police des mois ou des années après avoir été commis. Ces affaires sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée (d'après la date du rapport). Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide sont accessibles uniquement en ce qui concerne les affaires résolues (c.-à-d. celles dans lesquelles au moins un auteur présumé a été identifié). Les caractéristiques des auteurs présumés sont mises à jour à mesure que les affaires d'homicide sont résolues et que de nouveaux renseignements sont envoyés aux responsables de l'Enquête sur les homicides. Les données recueillies au moyen des questionnaires sur la victime et sur l'affaire sont également mises à jour lorsque l'affaire est résolue.

En raison de révisions apportées à la base de données de l'Enquête sur les homicides, les données annuelles déclarées dans le cadre de cette enquête avant 2020 pourraient ne pas correspondre au nombre annuel d'homicides déclaré dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les comparaisons entre les provinces et les territoires ont été exclues de l'analyse en raison de la taille relativement faible de la population dans les territoires. Cela fait en sorte que les variations du nombre d'homicides ont une plus grande incidence sur les taux, ce qui rend moins significatives les comparaisons au fil du temps et entre les régions géographiques.

La présente analyse fait appel au concept de genre. Avant 2019, les données de l'Enquête sur les homicides étaient présentées selon le sexe des victimes et des auteurs présumés. L'identité de genre fait référence au genre qu'une personne exprime publiquement dans sa vie quotidienne, y compris au travail, dans les commerces et services, dans son milieu de vie ou dans la communauté en général. Compte tenu de l'existence de faibles comptes de victimes et d'auteurs présumés qui ont déclaré être non binaires ou qui ont été désignés comme étant non binaires, les données agrégées de l'Enquête sur les homicides accessibles au public ont été recodées de sorte à attribuer à ces victimes et auteurs présumés la valeur « homme » ou « femme » afin d'assurer la protection de la confidentialité et de la vie privée. La valeur « homme » ou « femme » a été attribuée aux victimes et aux auteurs présumés qui ont déclaré être non binaires ou qui ont été désignés comme étant non binaires, en fonction de la répartition régionale des victimes et des auteurs présumés selon le genre.

Définition de l'identité autochtone

Pour les besoins de l'Enquête sur les homicides, l'identité autochtone désigne les personnes identifiées comme des membres des Premières Nations (Indiens inscrits ou non inscrits), des Métis, des Inuit ou des personnes ayant une identité autochtone, mais dont le groupe autochtone n'était pas connu de la police. Une identité non autochtone désigne les cas où la police a confirmé qu'une victime ou un auteur présumé n'a pas été identifié comme Autochtone. L'identité autochtone déclarée comme étant « inconnue » de la police désigne les cas où la police a été incapable de déterminer l'identité autochtone de la victime ou de l'auteur présumé, les cas où l'identité autochtone n'a pas été consignée par le service de police ou les cas où l'auteur présumé a refusé de révéler son identité autochtone à la police.

Définition de la population racisée

Dans la présente publication, le concept de « groupes racisés » est mesuré au moyen de la variable « minorité visible ». Il n'existe actuellement aucune définition ou norme pour décrire les « groupes racisés ». Jusqu'à nouvel ordre, les données obtenues sur les « groupes racisés » et leur diffusion suivent la norme de minorité visible de la personne. Le terme « minorité visible » désigne une personne qui appartient ou non à un groupe des minorités visibles aux termes de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. La Loi sur l'équité en matière d'emploi définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles comprend les personnes des groupes suivants : les Sud-Asiatiques, les Chinois, les Noirs, les Philippins, les Latino-Américains, les Arabes, les Asiatiques du Sud-Est, les Asiatiques occidentaux, les Coréens et les Japonais. Le concept de « reste de la population » est utilisé pour inclure toute victime ou tout auteur présumé qui n'est pas inclus dans le concept de « groupes racisés » ou de « minorité visible ».

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3315.

L'article de *Juristat* « [L'homicide au Canada, 2021](#) » (**85-002-X**) est maintenant accessible. L'« [Infographie : L'homicide au Canada, 2021](#) » (**11-627-M**) est également publiée aujourd'hui.

Des données supplémentaires sont fournies sur demande.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca.